

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'EPURATION DES EAUX USEES
COSSONAY-PENTHALAZ-PENTHAZ**

**AU CONSEIL
INTERCOMMUNAL
1303 PENTHAZ**

Cossonay, le 6 juin 2007

Préavis du Comité Directeur No 1/2007 Achat d'un équipement d'épaississement des boues.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le comité de direction propose l'achat d'un équipement d'épaississement mécanique des boues fraîches.

Les buts de cet équipement sont les suivants :

1. Réduire le volume des boues à déshydrater.
2. Diminuer les frais du traitement des boues.
3. Augmenter le temps de séjour des boues dans le digesteur.
4. Possibilité d'augmenter la capacité du traitement des boues. (Augmentation de la population dans les 3 communes).

L'installation comprend :

- Mélange des boues du décanteur primaire et des boues biologiques en excès dans un des deux silos existants.
- Une table d'égouttage.
- Création d'un bâtiment de 8 x 5 mètres pour la table d'égouttage et le désintégrateur.
- Création d'un stockeur de 115 m³ pour les filtrats.
- Création d'un réseau d'eau industriel.
- Tableau de commande pour l'installation.

Les explications techniques détaillées vous seront données lors de la séance du conseil.

Le coût total de cette installation est devisé à 685'000 francs, subside non déduit.

L'économie réalisée sur le compte traitement des boues par cette nouvelle installation est estimée à 55'000 francs par année.

D'autre part la création du réseau d'eau industrielle évitera de consommer plus de 8'000 m³ d'eau potable pour du nettoyage, ce qui représente une économie de 15'000 francs sur la facture d'eau.

L'amortissement de l'installation peut se faire en 12 ans.

Pour votre information, la commission technique a été convoquée pour cet objet le 6 juin 2007 à 20 h, à la STEP.

Au vu de ce qui précède, le comité de direction propose au conseil intercommunal d'adopter les conclusions suivantes :

Conclusions

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AIEE

- Vu le préavis N° 1/2007 concernant l'achat d'un équipement d'épaississement des boues
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

D'autoriser le comité de direction à :

- Acheter un équipement d'épaississement des boues
- Financer cet achat devisé à Fr. 685'000.--, subside non déduit par les liquidités courantes.

Association intercommunale pour l'épuration
des eaux usées Cossonay-Penthalaz-Penthaz

Le Président

Le Secrétaire

R. Devantay

B. Augsburger